



NOTE D'ORIENTATION CAMPAGNE PSF 2022

-

FEDERATION FRANCAISE DE SURF

INTRODUCTION

Pour la quatrième année consécutive, la FFSurf poursuit sa mission d'attribution des crédits déconcentrés instruits dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF) de la FFSurf pour le compte de l'Agence nationale du Sport.

L'Agence nationale du Sport propose cette année quatre objectifs prioritaires dans lesquels la FFSurf doit intégrer des axes prioritaires. Ces quatre objectifs prioritaires sont :

- le développement de la pratique ;
- la promotion du sport santé ;
- le développement de l'éthique et de la citoyenneté ;
- l'accession territoriale au sport de haut niveau.

Toutes les structures affiliées à la FFSurf en 2022 et s'engageant à respecter le contrat d'engagement républicain (décret n°2021-1947 du 31/12/2021) peuvent effectuer une demande de subvention pour la réalisation d'une ou plusieurs des actions thématiques déterminées par la FFSurf, en adéquation avec son projet fédéral.

Cette note d'orientation a pour objectifs :

- de présenter les axes prioritaires et actions thématiques du PSF déterminés par la FFSurf dans le cadre de son projet fédéral (que vous trouverez en annexe de ce document), à partir desquels les structures pourront effectuer une demande de subvention.
- de présenter la stratégie Emploi de la FFSurf pour ses organes déconcentrés (Annexe : Plan Stratégique Emploi de la FFSurf) sur laquelle les structures pourront s'appuyer pour effectuer une demande de subvention auprès des services déconcentrés de l'Etat (DRAJES/DSDEN).
- de préciser la démarche administrative pour réaliser cette demande de subvention.



Attention : une demande de subvention pour des projets d'actions PSF et une demande de subvention pour un projet emploi sont deux demandes de subventions différentes (voir les Informations Générales de la note d'orientation PSF et celles du plan stratégique emploi).

I - LES AXES PRIORITAIRES DU PSF DE LA FFSURF

En collaboration avec l'Agence nationale du Sport, la FFSurf a déterminé 10 axes prioritaires découlant de son projet fédéral, dans lesquels des demandes de subvention pour différentes actions thématiques pourront être réalisées :

A – DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

- 1. Jeunes pratiquants.
- 2. Formations Fédérales.
- 3. Femmes et/ou jeunes filles.
- 4. Public scolaire.
- 5. Jeunes des territoires carencés.
- 6. Personnes en situation de handicap.

B – PROMOTION DU SPORT SANTE

- 7. Personnes atteintes d'Affections de Longue Durée (ALD) et grand public dans le cadre de la prévention primaire.

C – DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

- 8. « Surfeur sauveur ».
- 9. « Surf Communauté ».
- 10. « Eco Surf ».
- 11. « Surf Ethique ».

D – ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU

II - ACTIONS THÉMATIQUES DU PSF DE LA FFSURF

A - DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Axe 1 : LES JEUNES PRATIQUANTS

Objectifs :

Favoriser, au sein des structures associatives, la rédaction d'un projet pédagogique englobant l'ensemble des actions formatives et d'accompagnement des plus jeunes, centré sur l'Ecole de Sport (cellule d'apprentissage du surf au sein du club) :



- Faciliter l'accès à la pratique et développer l'offre de pratique du surf et des disciplines associées dès le plus jeune âge (5 ans) et s'appuyer sur les différents supports pour les catégories jeunes, et particulièrement pour les poussins et benjamins.
- Initier et favoriser la pratique du Stand Up Paddle hors vague pour conquérir de nouveaux territoires.
- Diversifier l'offre de compétitions et favoriser les déplacements (territoires ultra marins).

Publics visés :

Les jeunes pratiquant(e)s.

Actions proposées :

- Actions de développement et de fidélisation des pratiquants les plus jeunes (école de surf associative, animation, stages, passage de niveau, etc...).
- Actions de développement de la pratique des poussins/benjamins (compétitions spécifiques, actions de promotion, etc...).
- Actions d'offres diversifiées des pratiques et des supports (proposer la discipline la plus adaptée).
- Actions d'offres de pratiques dans de nouveaux environnements : Stand Up paddle hors vague.

Actions spécifiques supplémentaires proposées pour les Comités et/ou Ligues :

- Organiser des rencontres compétitives adaptées pour les plus jeunes jusqu'aux juniors, et pour toutes disciplines. (Festisurf)

Critères de sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux clubs labélisés « Club de Surf ».

Indicateurs d'évaluation : Nombre et qualité des actions mises en place. Nombre et spécificités des jeunes concernés et formés sur les programmes sportifs ou sociaux.

Axe 2 : FORMATIONS FEDERALES

Objectifs :

- Développer la compétence et la connaissance des entraîneurs et des sportifs.
- Sensibiliser au jugement.
- Favoriser l'accès aux métiers du surf.

Publics visés :

Licenciés de la structure / Tout public.

Actions proposées :

- Actions de formation des éducateurs aux différents programmes fédéraux liés au développement des pratiques ou des niveaux de compétitions ne relevant pas du champ du haut niveau.
- Actions de sensibilisation des jeunes adhérent(e)s vers la formation professionnelle/métiers du surf.



- Adhésion au programme jeune juge et actions de sensibilisation des jeunes adhérents(tes) au jugement.
- Adhésion au programme de formation et de développement de l'expertise dans l'entraînement.
- Adhésion au programme de formation et sensibilisation des jeunes adhérent(e)s aux métiers du surf.
- Formations des bénévoles sur l'ensemble des programmes.

Actions spécifiques supplémentaires proposées pour les Comités et/ou Ligues :

- Organisation de sessions de formation pour l'encadrement : formation aux métiers, à l'entraînement (formation continue), jugement, etc.
- Formation des bénévoles à l'ensemble des programmes.

Critères de sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux clubs labélisés « Club de Surf ».

Indicateurs d'évaluation : Nombre et qualité des actions mises en place. Nombre et spécificités des jeunes concernés et formés sur les programmes sportifs ou sociaux.

Axe 3 : FEMMES ET/OU JEUNES FILLES

Objectifs :

Cette thématique doit être un item central du projet pédagogique de la structure et de l'Ecole de Sport.

- Faciliter l'accès à la pratique et développer l'offre de pratique du surf et disciplines associées pour les femmes et s'appuyer sur les différents supports. Favoriser mixité et pratique du Stand Up Paddle.
- Développer la compétence et l'expertise des entraîneuses.
- Favoriser la diversité des supports des différentes disciplines pour les femmes et les jeunes filles.
- Favoriser l'accès aux formations professionnalisantes sportives ou autres.
- Favoriser l'accès aux responsabilités associatives (dirigeant...).

Publics visés :

Public féminin.

Actions proposées :

- Actions de développement de la pratique féminine (actions innovantes et facilitantes).
- Organisation innovante de manifestations/événements dédiés aux femmes ou faisant la promotion de la mixité et dans l'ensemble des disciplines.
- Action d'adaptation de la pratique à la spécificité du public (nouvelles activités...).
- Action d'accompagnement des femmes vers des formations diplômantes.
- Actions d'intégration des femmes dans la vie associative.

Actions spécifiques supplémentaires proposées pour les Comités et/ou Ligues :

- Actions de formation favorisant la prise de responsabilités par les femmes ou les jeunes filles (fonctions de dirigeantes, encadrement, jugement, etc...).
- Organisation innovante de manifestations dédiées aux femmes ou à la promotion de la mixité.

**Critères de sélection des projets :**

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Dont les actions sont structurantes et s'inscrivent dans la durée.
- Proposant des actions diversifiées et/ou innovantes pour faciliter la venue du public féminin.

Indicateurs d'évaluation : Nombre et qualité des actions mises en place. Nombre et spécificités des jeunes filles et femmes concernées et formées.

Axe 4 : PUBLICS SCOLAIRES**Objectifs :**

- Développer l'offre de pratique du Surf et disciplines associées pour les jeunes scolarisés.
- Favoriser la pratique du Surf et disciplines associées sur les temps scolaire et périscolaire.
- Favoriser la continuité éducative entre l'école et le milieu associatif.
- Favoriser la pratique du Stand Up Paddle hors vagues permettant de conquérir de nouveaux territoires.

Publics visés :

Public mineur scolaire de l'école élémentaire au lycée.

Actions proposées :

- Aide à la création de cycles de pratique du surf sur les temps scolaires et/ou périscolaires (encadrement des séances, mise à disposition de matériel, accompagnement des enseignants).
- Diversifier l'offre de pratique pour les scolaires /favoriser la pratique du Stand Up Paddle hors vagues.
- Organisation innovante de manifestations /événements dédiés aux scolaires et/ou faisant la promotion de la mixité dans le sport.

Actions spécifiques supplémentaires proposées pour les Comités et/ou Ligues :

- Formation des enseignant(e)s.
- Soutien à l'organisation de rencontres sportives.

Critères de sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets dont les actions :

- Se réalisent dans le temps péri ou scolaire.
- Sont structurantes et s'inscrivent dans la durée.
- Sont diversifiées et/ou innovantes pour faciliter la venue du public scolaire dans l'activité sportive.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des actions mises en place. Nombre et spécificités des scolaires concernés et formés dans ce cadre.

Axe 5 : JEUNES DES TERRITOIRES CARENCÉS (EN LIEN AVEC SURF INSERTION)



Introduction :

Surf Insertion (www.surfinsertion.com) est une association loi 1901 qui propose chaque année à 3 000 jeunes, des quartiers populaires et zones rurales, de toute la France, de participer à un stage leur permettant de s'initier à la pratique du surf, de découvrir les écosystèmes du littoral Aquitain et de participer à des chantiers éco-citoyens en milieu naturel.

L'objectif de l'association : développer l'esprit de solidarité, la coopération et le partage, mais aussi sensibiliser les jeunes à la nécessité de préserver le littoral et d'améliorer l'environnement.

Agréée et affiliée par la FFSurf, elle soutient la fédération dans les domaines de l'insertion.

Objectifs :

- Favoriser la pratique du Surf et disciplines associées dans le cadre des politiques de la ville, et auprès des associations des territoires carencés.
- Développer la compétence et la connaissance des encadrants auprès de ces publics en partenariat avec l'Association Nationale Surf Insertion.
- Favoriser la pratique du Stand Up Paddle hors vagues permettant de conquérir de nouveaux territoires (urbains, ruraux).
- Développer des formations adaptées.

Publics visés :

Les jeunes identifiés des territoires carencés QPV (quartiers de la politique de la ville) et ZRR (zones de revitalisation rurales).

Actions proposées :

- Actions favorisant la pratique des disciplines de la fédération auprès des publics spécifiques. Mise en œuvre d'action permettant la découverte du milieu et des disciplines.
- Actions transversales de découverte du littoral.
- Action de développement de la compétence et la connaissance des encadrants auprès de ces publics cibles en partenariat avec l'Association Nationale Surf Insertion.

Actions spécifiques supplémentaires proposées pour les Comités et/ou Ligues :

- Contractualisation avec l'Association Nationale Surf Insertion pour l'organisation de sessions de formations spécifiques.

Critères de sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Dont les actions sont structurantes et s'inscrivent dans la durée.
- Proposant des actions diversifiées et/ou innovantes pour faciliter la venue du public.
- S'inscrivant dans le label Surf Insertion, en lien avec l'Association Nationale Surf Insertion.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des actions mises en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

Axe 6 : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (EN LIEN AVEC HANDI SURF)

Introduction :



L'Association Nationale Handi Surf (www.handi-surf.org) est une association loi 1901, ayant pour objet le développement de la pratique du surf, pour les personnes en situation de handicap, par trois biais : la formation des moniteurs de surf à leur accueil et accompagnement, la mise en place d'un programme de labellisation des structures « Handi Surf » et la sensibilisation du grand public.

Agréée et affiliée par la FFSurf, elle a initié et appui maintenant par ses compétences et son expertise le travail de la fédération dans les domaines du handicap « Handi Surf ».

Cette étroite collaboration a permis à la FFSurf d'obtenir une double délégation pour le para sport : para surf (handicap moteur et sensoriel) et para surf adapté (handicap mental et psychique).

Objectifs :

- Faciliter l'accès et développer le surf et des disciplines associées auprès des personnes en situation de handicap.
- Développer la compétence et la connaissance des encadrants auprès de ces publics cibles en partenariat avec l'Association Nationale Handi Surf.
- Favoriser l'inclusion dans la structure.

Publics visés :

Les personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique).

Actions proposées :

- Journées promotionnelles et actions de sensibilisation intégrées dans un projet large de développement de la pratique régulière du public en situation de handicap.
- Journée d'inclusion des personnes en situation de handicap dans le club et actions Handi/Valides.
- Compétitions locales, regroupements et développement sportif.
- Formations spécifiques de l'encadrement.
- Actions d'adaptation de l'activité (guides, partenaires d'entraînement...).

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Ligues :

- Contractualisation avec l'Association Nationale Handi Surf pour l'organisation de sessions de formations spécifiques.

Critères de sélection des projets :

Chaque porteur de projet devra être inscrit et recenser leurs activités dans le Handiguide des Sports (www.handiguide.sports.gouv.fr).

Une attention particulière sera portée aux projets sur :

- La stratégie générale développée ;
- La nature de l'encadrement ;
- Le matériel spécifique ;
- Le label Handi Surf, en lien avec l'Association Nationale Handi Surf ;
- Les actions devront être strictement réalisées par du personnel (salariés ou bénévoles) ou des prestataires extérieurs, spécifiquement formés dans le cadre des formations fédérales dispensées par la FFSurf et ses associations nationales agréées.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des actions mises en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.



B - PROMOTION DU SPORT SANTE

Axe 7 : PERSONNES SOUFFRANT D’AFFECTIONS LONGUE DUREE (ALD) OU LE GRAND PUBLIC DANS LE CADRE DE LA PREVENTION PRIMAIRE (EN LIEN AVEC SURF SANTE)

Introduction :

L’Association Nationale Surf Santé (<https://anpss.fr/surf-sante/>) est une association loi 1901, ayant pour objet la promotion de la santé et le bien-être par la pratique du surf et de ses disciplines associées pour le public sédentaire, atteint de pathologie chronique ou pour le grand public dans le cadre de la prévention primaire.

Elle œuvre à ouvrir, notamment sur prescription médicale, les activités surf à ce public par trois biais : la formation des moniteurs de surf à leur accueil et accompagnement, la mise en place d’un programme de labellisation des structures « Surf Santé » et la sensibilisation du corps médical et du grand public.

Agréée et affiliée par la FFSurf, elle soutient la fédération dans les domaines de la santé.

Objectifs :

- Contribuer à préserver la santé des citoyens.
- Contribuer à lutter contre les effets de la sédentarité pour les personnes éloignées des pratiques sportives.
- Contribuer à l’utilisation des activités de glisse comme thérapie non médicamenteuse pour les personnes atteintes d’une maladie chronique, avec une facilitation au retour à une pratique « ordinaire ».

Publics visés :

Publics sédentaires / les publics atteints d’une maladie chronique ou d’affection longue durée (ALD).

Actions proposées :

- Mise en place de créneaux spécifiques dans le cadre du sport-santé, bien-être durant lesquels la pratique du surf / du Stand Up Paddle ... est adaptée aux capacités, besoins et attentes du public :
 - o Public en surpoids.
 - o Public senior (plus de 65 ans).
- Mise en place de cycles de remise en forme.
- Mise en place de créneaux spécifiques Surf/Stand Up... sur ordonnance pour des personnes souffrant d’une ALD (cancers, maladies métaboliques...).

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Ligues :

- Contractualisation avec l’Association Nationale Surf Santé pour l’organisation de sessions de formations spécifiques.

Critères de sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Dont les actions (sport santé bien-être ou sport sur ordonnance) sont spécifiques dans un objectif de sport-santé et s’inscrivent dans la durée.



- Proposant des actions qui se déroulent dans le respect de la réglementation du sport sur prescription médicale (sport sur ordonnance).
- Proposant des actions sport sur ordonnance s'inscrivant dans un projet global s'appuyant sur un réseau (médecins, collectivités...).
- S'inscrivant dans le label Surf Santé, en lien avec l'Association Nationale Surf Santé.
- Les actions devront être strictement réalisées par du personnel (salariés ou bénévoles) ou des prestataires extérieurs, spécifiquement formés dans le cadre des formations fédérales dispensées par la FFSurf et ses associations nationales agréées.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

C - DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

Axe 8 : SURFEUR SAUVEUR

Objectifs :

- Favoriser les actions de sensibilisation autour de la sécurité en milieu aquatique et la lutte contre les noyades.
- Favoriser les formations autour de la sécurité et des premiers secours.

Publics visés :

Licenciés de la structure / Tout public.

Actions proposées :

- Organisation de sessions de sensibilisation à la sécurité.
- Mise en place d'actions de formation autour des premiers gestes de secours.
- Participation au plan de lutte contre la noyade.
- Participation à la sécurité des plages.

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Liges :

- Conception et mise en œuvre d'actions à l'échelle départementale ou régionale.
- Action de formation de l'encadrement.

Critères de sélection des projets :

Les actions devront être strictement réalisées par du personnel (salariés ou bénévoles) ou des prestataires extérieurs, spécifiquement formés dans le cadre des formations fédérales dispensées par la FFSurf.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

Axe 9 : « SURF COMMUNAUTE »

Objectifs :

- Favoriser l'organisation d'événements et d'animations autour de la plage comme lieu de convivialité.



- Favoriser l'organisation d'événements visant à animer la vie du club ou de l'école.

Publics visés :

Licenciés de la structure / Tout public.

Actions proposées :

- Organisation d'événements visant à animer la vie du club ou de l'école (journées portes ouvertes ...).
- Organisation d'animations sur la plage.
- Organisation d'opérations de promotion en partenariat avec les autres usagers de la plage et acteurs locaux (acteurs du tourisme, etc.).

Attention : les projets déposés doivent permettre un levier/perspective de développement pour la structure.

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Liges :

- Animation de réseau entre les clubs pour partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Critères de sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets structurants.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

Axe 10 : « ECO SURF »

Objectifs :

- Développer un programme spécifique au sein de la structure.
- Sensibiliser les licenciés à la préservation de l'océan, terrain de jeu des surfeurs, et plans d'eau intérieurs pour le Stand Up Paddle.
- Organiser/Participer à des actions de sensibilisation, de formation, et des actions de terrain.
- Participer à l'inventaire des sites de pratiques en mer et en eau intérieure.
- Développer des actions en partenariat avec des associations environnementales et de protection des océans, lacs et rivières, partenaires de la FFS.

Publics visés :

Licenciés de la structure / Tout public.

Actions proposées :

- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et formation : Cycle de l'eau, cycle des déchets, etc.
- Actions d'animation autour de la connaissance de l'écosystème du littoral.
- Mise en œuvre d'actions de terrain de nettoyage des plages, des rives, des lacs. Tout terrain de jeu du surf et disciplines associées.
- Mise en place d'actions visant le recyclage du matériel.

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Liges :

- Conception et mise en œuvre d'actions à l'échelle départementale ou régionale.



- Conception de programmes éducatifs et partenariats avec les représentants de l'Education nationale (DSDEN et Rectorat).
- Actions de formation de l'encadrement.

Critères de sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets structurants.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

Axe 11 : « SURF ETHIQUE »

Objectifs :

- Favoriser la mise en place d'actions de sensibilisation/campagne de prévention autour des dérives du sport (discriminations, violences, etc.).
- Favoriser l'organisation de formations et l'accompagnement des dirigeants et des encadrants sur la thématique de l'éthique.
- Développer l'éthique et la citoyenneté par des formations adaptées auprès des jeunes.

Publics visés :

Licenciés de la structure / Encadrants et dirigeants / Tout public.

Actions proposées :

- Mise en place d'actions de sensibilisation/campagne de prévention autour des dérives du sport (discriminations, violences, etc.).

Actions spécifiques supplémentaires proposées par les Comités et/ou Ligues :

- Mise en place de partenariats avec des associations spécialisées (Colosse aux pieds d'argile).
- Formation et accompagnement des dirigeants et des encadrants.

Critères de sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets structurants.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

D – ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Objectifs :

- Développer des actions de détection et de formation sportive.
- Favoriser la formation sportive et le passage d'un niveau de pratique compétitive, à une pratique plus intensive au sein d'une structure identifiée dans le programme d'accession fédéral.
- Assurer une relève de qualité au sein des équipes nationales.

**Publics visés :**

Licencié(e)s, compétiteurs(trices) pratiquants une des disciplines reconnues de haut niveau.

Actions spécifiques proposées par les Comités et/ou Ligues :

- Actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélections et campagnes de détection.
- Encadrement : vacations et formations.
- Optimisation de l'entraînement : matériel, prestations de service, prestations paramédicales.
- Action d'accompagnement de la pratique au sein de sections ou structures sportives territoriales du programme d'accession du PPF.
- Favoriser l'émergence de structures d'entraînement sur le temps scolaire.
- Animation de l'ETR (fonctionnement uniquement : organisation de réunions, déplacements des cadres fédéraux etc...).

Critères de sélection des projets :

Seules les structures de niveau territorial du programme d'accession du Projet de Performance Fédérale (PPF), identifiées potentielles Sections d'Excellence Sportive (SES), ainsi que les Equipes Techniques Régionales pourront déposer des demandes.

De plus, les actions devront exclusivement porter sur une des disciplines reconnues de haut niveau.

Indicateurs d'évaluation : Nombre, qualité et durée des projets et actions mis en place. Nombre et spécificités des publics concernés et formés dans ce cadre.

III – INFORMATIONS GÉNÉRALES

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Les demandes de subventions sont destinées aux structures affiliées à la FFSurf : clubs, associations nationales, comités départementaux et ligues régionales.

Elles s'effectuent exclusivement par voie dématérialisée via le site internet <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>, en saisissant le **code 1532** afin d'être dirigé vers les actions de la FFSurf.

Pour créer un compte, s'il s'agit de la première demande de subvention, les structures devront se munir de leur numéro SIRET, leur numéro RNA et leur numéro d'affiliation à la FFSurf (inscrit sur l'intranet fédéral).

Pour vous aider dans votre démarche, des guides d'utilisation sont à votre disposition sur le site internet : <https://www.agencedusport.fr/documentations/le-compte-asso>.

Les demandes de subventions PSF 2022 devront être effectuées entre le **15/03/2022** et le **30/04/2022** inclus : au-delà de cette date, aucune demande ne sera étudiée.

Lors des mois de mai et juin une commission fédérale composée d'un salarié, d'un cadre technique national et d'élus bénévoles de plusieurs structures affiliées à la FFSurf (de différents territoires géographiques), sera chargée d'étudier les demandes de subventions et de proposer les attributions de subventions à l'Agence nationale du Sport.



Durant l'été, l'Agence nationale du Sport déposera sur votre espace du site internet <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> la ou les notifications d'accord et de refus aux structures et effectuera le versement des subventions lors du mois d'août.

RÈGLES DE GESTION

Dans le cadre de la campagne 2022, plusieurs règles de gestion devront être respectées :

- les clubs et les associations nationales peuvent déposer une demande de subvention PSF regroupant au maximum 3 projets d'actions + 1 projet d'action supplémentaire concernant exclusivement les actions de féminisation ou mixité (axe 3 - page 4) : soit un total de 4 projets d'actions potentiels.
- les comités et les ligues de surf peuvent déposer une demande de subvention PSF regroupant au maximum 3 projets d'actions + 1 projet d'action supplémentaire concernant exclusivement l'accession territoriale au sport de haut niveau (D - page 11 et 12) : soit un total de 4 projets d'actions potentiels.
- le montant de la subvention totale demandée par la structure devra être de 1 500 € minimum (seuil abaissé à 1 000 € minimum pour les structures implantées dans des territoires classifiés ZRR exclusivement. (https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2021_liste_des_territoires_carences.pdf))
- pour les bénéficiaires dont le montant total de subventions pour le PSF (FFSurf et éventuellement d'autres fédérations) est supérieur à 23 000€, une convention annuelle devra être signée avec l'Agence nationale du Sport.
- le budget prévisionnel de chaque projet doit être équilibré (total dépenses = total recettes).
- la subvention demandée ne doit pas couvrir la totalité des dépenses du projet : un cofinancement est obligatoire via des ressources propres de la structures, des partenariats privés, des subventions locales etc...

CONTROLE DU PSF

Il revient à la FFSurf de s'assurer de la réalisation des actions financées et de la bonne utilisation de la subvention au titre du PSF.

À ce titre, les structures bénéficiaires d'une subvention 2021 ont l'obligation de réaliser dans les six mois suivant la fin de la ou des actions (au plus tard le 30 juin 2022) un compte rendu financier de sa ou ses actions subventionnées en se connectant sur son espace du site internet <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>.

Les comptes rendus seront transmis à la commission PSF afin de valoriser vos demandes de subventions PSF 2022.

Les associations subventionnées en 2021, qui ne renouvelleront pas leur demande de subvention en 2022, doivent également réaliser leur compte rendu financier.



CALENDRIER

15 mars – 30 avril 2022 : Dépôt des demandes de subvention PSF 2022

Mai 2022 : Analyse et instruction des dossiers par la commission fédérale.

Juin 2022 : Transmission des propositions de financement à l'Agence.

Juillet – Aout 2022 : Notification et versement des subventions par l'Agence nationale du Sport.

CONTACT

Salarié en charge du PSF à la FFSurf : Rémi CASTAINGS - remicastaings@surfingfrance.com .

La FFSurf se tient à la disposition de chaque structure pour l'accompagner dans son projet et la réalisation de sa demande de subvention.